

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4173)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC47

présenté par
Mme Dubié, rapporteure

ARTICLE 6 BIS

Après la référence :

« L. 122-7 »,

insérer les mots :

« et au premier alinéa de l'article L. 122-9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.